

Délibération du Conseil municipal

Du 20 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 077-217702570-20260323-02_2026-DE



Date de convocation : 16/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU, Maire.
En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27	<u>Présents</u> : Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Victor COURTIER – Mme Brigitte DA SILVA – M. Elisio DE OLIVEIRA – Mme Alexia LAKOMY – M. Guillaume PIERRET – Mme Jennifer JEAN ELIE – M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Nathalie HERPSONT – M. Louis Philippe DA SILVA – Mme Stéphanie CHARLOTTE – M. Sylvain THIERRY – M. Tony DE CARVALHO (arrivé à 19h04) – Mme Sandra DUFEAL LOUIS – Mme Sandrine HOS – M. Claudy AHUKA LUTUNDULA – Mme Meriem RABAH – M. Maxence GILLE – Mme Catherine BEGUIN – M. Jean-Paul BORIE – M. Sébastien COSTARD – Mme Françoise JOB. <u>Pouvoirs</u> : Mme Carole PEREZ donne pouvoir à M. Guillaume PIERRET – M. Christophe DE MARCO donne pouvoir à M. Jean-Claude DEBRANCHE - M. Florian ROULLAT donne pouvoir à M. Elisio DE OLIVEIRA – Mme Lucie COLLINET donne pouvoir à M. Victor COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD donne pouvoir à M. Maxence GILLE. <u>Absents excusés</u> : <u>Absents</u> : M. Victor COURTIER a été élu secrétaire de séance.
N° de délibération :	DEL-02-2026
Objet :	Délibération élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7-2 et les articles L.2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20/03/2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 6.

Madame le Maire rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote, à bulletin secret.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Désigne comme adjoints au Maire les candidats suivants :

- 1^{ère} adjoint : Victor COURTIER
- 2^{ème} adjointe : Brigitte DA SILVA
- 3^{ème} adjoint : Elisio DE OLIVEIRA
- 4^{ème} adjointe : Alexia LAKOMY
- 5^{ème} adjoint : Guillaume PIERRET
- 6^{ème} adjointe : Jennifer JEAN ELIE

Fait à Lizy sur Ourcq, le 20/03/2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Cindy MOUSSÏ – LE GUILLOU,



Le secrétaire de séance,
Victor COURTIER